

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.625.003.1 DU 29 MARS 1996

## Bascules à équilibre automatique TESTUT, modèle JBI4 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

### FABRICANT

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

### OBJET

La présente décision complète les décisions n° 91.00.625.003.1 du 4 avril 1991 (1) et n° 95.00.625.007.1 du 17 août 1995 (2) en ce qu'elles concernent les bascules TESTUT modèle JBI4 utilisant le dispositif récepteur de charge type B65.

### CARACTERISTIQUES

Les bascules à équilibre automatique TESTUT modèle JBI4 faisant l'objet de la présente décision diffèrent du modèle approuvé par les décisions précitées par la possibilité de monter les capteurs selon les diagonales du dispositif récepteur de charge.

Les autres caractéristiques restent identiques à celles figurant dans les décisions précitées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des bascules concernées par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la Société TESTUT : T62 ;

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 406.

(2) *Revue de Métrologie*, août-septembre 1995, page 856.

- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument ;
- la référence de la décision d'approbation précitée n° 95.00.625.007.1 du 17 août 1995 ;
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

### INDICATIONS PARTICULIERES

Les bascules TESTUT modèle JBI4 concernées par la présente décision doivent porter les mentions prévues par les décisions précitées.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, sous la référence de dossier DA 18-291, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

### REMARQUE

Les bascules à équilibre automatique TESTUT modèles JBI4 objet de la présente décision peuvent être commercialisées sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA